



Point à zéro non réception du 48s

Par **veedol_old**, le **24/10/2007** à **20:48**

Bonsoir,

Ayant remis mon permis à la mairie de ma ville pour mise à jour en février de cette année et n'ayant toujours pas eu de retour de leurs part malgré les relances (je roule actuellement avec un imprimé remis par la mairie, que je fait viser tous les deux mois).

Je suis donc allée me renseigner auprès de la sous préfecture afin de connaitre mon solde de point. A ma grande stupéfaction, je nai plus de point sur mon permis depuis le mois de mai. Mais je n'en ai pas été avisé par courrier. L'adresse de ma carte grise est correcte et celle de mon permis aussi.

Le motif invoqué est NPAI (N'habite plus à l'adresse indiqué), alors que cela fait six ans que je réside au même endroit.

Que dois je faire ? Est il encore possible de passer un stage pour récupérer des points ?
Quelles sont mes droits ?

En vous remerciant pour votre aide.

Les points perdus ont été défalqué en une seul fois dix points le même jour, sur le mois de mars (six PV d'un coup : clignotant, non respects des distances de sécurité...). J'ai fait l'objet de l'acharnement d'un policier pas en service et pas très intègre.